

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

PRESENTS : Franck MONGE, Benoît REY, Céline POULET, Vera DE RUIJTER, Laura GENDEL, Frédéric LÉTRANGE, André MONNIER

ABSENTS EXCUSES : Béatrice LILLIO procuration à Céline POULET, Aurélie LE BOËDEC, Jérôme PONTON procuration à Benoît REY, Luc FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline POULET

1 - Approbation du compte rendu du 25 mai 2021

Vote : unanimité

2 – Construction groupe scolaire – Avenants

a) Marchés de travaux - Prolongation du délai d'exécution (DEL n°2021-23)

Monsieur le Maire indique que les travaux ne pourront être réceptionnés dans les délais mentionnés suite à des retards de livraison sur l'approvisionnement de divers matériaux sur le chantier.

Le délai d'exécution des marchés de travaux des lots :

- 1, 2A, 2B, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 est prolongé de 3 mois
- 3 est prolongé de 4 mois et 8 jours calendaires
- 6A, 6B est prolongé de 2 mois et 19 jours calendaires

La date globale de fin du marché est fixée au 8 octobre 2021.

Vote : unanimité

b) Marché de maîtrise d'œuvre

- Fixation du forfait définitif de rémunération (DEL n°2021 n°24)

Par délibération du 14 novembre 2017, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire à énergie positive a été confié, au groupement DESIGN ARCHITECTURE (mandataire).

Le forfait provisoire de rémunération était de 256 570,95 € HT basé sur un taux de rémunération de 16,66 %, ventilé comme suit : 209 086,35 € HT pour la mission de base (taux de 13,57 %), 25 418,25 € HT pour la mission OPC (taux de 1,65 %) et 22 066,35 € HT pour la mission complémentaire Etudes BEPOS (taux de 1,43 %).

A l'issue de l'Avant-Projet Détaillé, le coût prévisionnel des travaux, a été arrêté à 1 674 940 € HT. En effet, les éléments modificatifs ou complémentaires d'aménagement suivants ont été demandés pour un coût total de 134 440 € HT :

Description des travaux	Montant € HT
Agrandissement de la surface du restaurant scolaire de 19 m ²	36 000
Remplacement de la laine de verre par de la laine de bois dans les doublages techniques et les cloisons	33 900
Mobilier supplémentaire	1 850
Equipped de la cuisine en liaison chaude	13 300
Création d'un local rangement maternelle de 15 m ²	12 533
Réalisation d'un accotement le long du chemin communal	4 846
Réalisation d'un filtre climatique paysager le long des façades	328
Acoustique : faux plafonds 2BA13 + 85mm de laine de bois dans la salle polyvalente	7 500
Cellules photovoltaïques	24 183

En conséquence le montant du forfait définitif de rémunération pour la maîtrise d'œuvre à fixer par avenant, s'élève à 274 814,46 €HT, par application du taux de rémunération de 13,57 % au montant complémentaire des travaux de 134 440 €HT :

Montant marché initial	256 570,95 €
Avenant n°1 (sans incidence financière)	- €
Avenant n°2	18 243,51 €
Nouveau montant du marché	274 814,46 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter l'avenant n°2.

Vote : unanimité

- Prolongation de la durée d'exécution initiale pour les missions DET et OPC (DEL n°2021-25)

Le marché initial de maîtrise d'œuvre prévoyait une durée des travaux de 13 mois.

Or, le planning prévisionnel d'exécution n'a pas pu être respecté pour les raisons suivantes : Les cadences de travail ont été ralenties dans le cadre de la mise en place des mesures barrières et des contaminations par le COVID 19 de salariés. Certains matériaux ont été livrés avec retard suite à des difficultés d'approvisionnement de matières premières. En outre le retard pris dans la rehausse de la ligne électrique a entraîné un décalage dans le planning initialement fixé. L'erreur dans la hauteur de la rehausse de la ligne électrique a également ralenti l'exécution d'une partie du chantier.

L'avenant n°3 a pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché initial pour les missions DET et OPC de 4 mois. Il s'élève 17 713,80 €HT selon la répartition suivante :

Phases DET et OPC	D & A Milena STEFANOVA	D & A Orianne SIMON	DICOBAT
Délai marché initial : 13 mois	16 075,79 €	16 075,79 €	25 418.25 €
Soit / mois	1 236,60 €	1 236,60 €	1 955.25 €
4 mois supplémentaires	4 946,40 €	4 946,40 €	7 821.00 €

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la période complémentaire de 4 mois s'élève à 292 528,26 €HT :

Montant marché initial	256 570,95 €
Avenant n°1 (sans incidence financière)	- €
Avenant n°2	18 243,51 €
Avenant n°3	17 713,80 €
Nouveau montant du marché	292 528,26 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter l'avenant n°3.

Vote : unanimité

3 – Finances

- Avance remboursable complémentaire du budget principal au budget annexe « Photovoltaïques » (DEL n°2021-26)

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2020 portant création d'un budget annexe « Photovoltaïques »,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du 6 avril 2021 portant réalisation d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe « Photovoltaïques » d'un montant de 38 000 €,

Considérant la nécessité de rajouter des crédits afin de prendre en compte la révision de prix à venir,

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer une avance complémentaire de 2 000 € de son budget principal vers le budget annexe « Photovoltaïques »,

Vote : unanimité

b) Décisions modificatives

Budget principal (DEL n°2021-27)

Article 020 – Dépenses imprévues - 2 000 € Article 27138 – Autres Ets + 2 000 €

Budget photovoltaïques (DEL n°2021-28)

Article 2315 – Immos en cours + 2 000 € Article 1678 – Autres dettes + 2 000 €

Vote : unanimité

c) Participations des communes extérieures aux frais de scolarité 2020/2021 (DEL n°2021-29)

Monsieur le maire présente le coût réel de fonctionnement de l'école sur la base des dépenses du compte administratif 2020 :

**ECOLE ANTOINE BARNAVE
PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE
DEPENSES ET RECETTES (CA 2020)**

	Chapitre	Libellé	Maternelle	Elémentaire
Dépenses	011	Charges à caractère général	10 264,04 €	10 073,79 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	22 638,76 €	11 135,68 €
	TOTAL		32 902,81 €	21 209,48 €

Nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2020/2021	25	37
Coût par élève	1 316,11 €	573,23 €

Pour rappel, frais scolaires 2019/2020	1 200,00 €	600,00 €
--	------------	----------

Par délibération en date du 9 juin 2020, la participation avait été fixée à 1 200 € pour un élève de maternelle et à 600 € pour un élève d'élémentaire.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la participation pour l'année scolaire 2020/2021 à :

- 1 300 € pour un élève de maternelle
- 600 € pour un élève d'élémentaire

Vote : unanimité

d) Travaux d'assainissement – Rue de l'Ecole

Présentation des devis :

- SAS LIOTARD – 34 880.85 €HT
- SAS CHAPON – 39 963.00 €HT

Avis favorable sur l'offre de la SAS LIOTARD.

Une consultation sera lancée pour contracter un emprunt.

4 – Urbanisme – Permis de construire

a) Désignation d'un signataire de permis de construire (DEL n°2021-30)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance du permis de construire PC 026 368 21 D0003.

Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire.

Monsieur Benoit REY est désigné pour prendre la décision relative au permis de construire n°026 368 21 D0003, ainsi que des éventuels permis de construire modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

Vote : unanimité

5 – Informations et questions diverses

- Proposition vente par la Fondation Robert Ardouvin de la remise Bouvet, la place de l'Eglise et de la Cure : 240 000 €. Le conseil trouve cela très cher.
- Commission aménagement :
 - o réfection des chaussées de la Plaine + St Pierre
 - o travaux rue de l'Ecole : sécurisation
- SMRD : Location d'une partie des locaux de l'école actuelle. Loyer à déterminer : euro symbolique ? Prise en charge du chauffage ?

La séance est levée à 21h30

A. Pichèle

12 AOUT 2021

Le Maire

Franck MONGE

